



## 43<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU QUERCY

**A.S.A. du QUERCY - Écurie des Cadourques**

**11 – 12 avril 2026**

### Règlement Particulier : MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

#### PROGRAMME - HORAIRE

- **Parution du règlement** : lundi 9 février 2026
- **Ouverture des engagements** : lundi 9 février 2026
- **Clôture des engagements** : lundi 30 Mars 2026 (minuit cachet de la Poste faisant foi)
- **Parution du carnet d'itinéraire** : dimanche 5 avril 2026 à partir de 8h00  
Roadbook à retirer à la salle de séminaire du karting "KARTHORS", Parc d'Activité Cahors Sud – 46230 CIEURAC
- **Dates et heures des reconnaissances** : dimanche 5 avril 2026 de 8h00 à 18h00 et samedi 11 avril 2026 de 8h00 à 18h00.
- **Vérifications administratives** :
  - vérifications administratives : samedi 11 avril 2026 de 10h00 à 18h00 à la Salle des Fêtes de Lalbenque.
- **Vérifications techniques** : samedi 11 avril 2026 de 10h15 à 18h15, sur la partie goudronnée à côté du cimetière à Lalbenque.
- **Heure de mise en place du parc de départ** : samedi 11 avril 2026 à partir de 10h30, sur le parking à côté du cimetière de Lalbenque.
- **1<sup>ère</sup> réunion du collège** des Commissaires Sportifs : samedi 11 avril 2026 à partir de 13h00, à l'école Sainte Thérèse à Lalbenque.
  
- **1<sup>ère</sup> ÉTAPE** :
  - **Publication des équipages admis au départ** : samedi 11 avril 2026 à 19h15 par l'application SPORTITY (une version papier sera affichée à l'entrée du parc pour les personnes n'ayant pas accès à cette application).  
Sortie du parc de départ de Lalbenque dimanche 12 avril 2026, heure théorique de sortie de la 1<sup>ère</sup> VHC à 9h00, et 1<sup>ère</sup> moderne à 9h34.  
Cet horaire peut être avancé de quelques minutes en fonction du nombre de concurrents engagés dans le rallye de doublure VHC, et prévus de partir avant les modernes.
  - **Arrivée 1<sup>ère</sup> voiture fin du rallye**, dimanche 12 avril 2026, heure théorique de la 1<sup>ère</sup> voiture VHC à 14h21, et de la 1<sup>ère</sup> voiture Moderne à 14h55 au Parc Final à Lalbenque.
  - **Vérification finale** : **Garage J.B.M. Automobiles Services – 99, Route de Castelnau 46230 LALBENQUE**, dimanche 12 avril 2026 à partir de 18h00.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
  
- **Publication des résultats du rallye** : (classement final provisoire) : dimanche 12 avril 2026 au plus tard 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent Moderne, par l'application SPORTITY (une version papier sera affichée à l'entrée du parc pour les personnes n'ayant pas accès à cette application).
  
- **Remise des prix** : dimanche 12 avril 2026, à partir de **17h30** à la Salle des Fêtes de Lalbenque.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

Organisateur administratif : L'Association Sportive Automobile du Quercy organise les 11 et 12 avril 2026 le 43<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du QUERCY.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées : Visa R9 du 23/12/2025 , Visa FFSA 43 du 23/12/2025.**

# Comité d'Organisation

**Présidente : Marie-Hélène VALES**

**Président d'Honneur : Dominique DIDIER**

**Membres :** L'ensemble du bureau et tous les autres membres volontaires de l'Écurie des Cadourques.

- Secrétariat du Rallye : Adresse : chez Mlle VALÈS Marie-Hélène  
25, Rue de la Mairie 12200 SAINT REMY  
Téléphone : 06 23 80 45 58 Courriel : rallye.quercy@orange.fr

- Permanence du Rallye : Toute la journée, de 8 h à 20 h - le week-end, de 9 h à 20 h  
1/ Mlle VALÈS Marie-Hélène Tél. : 06 23 80 45 58 – 25, Rue de la Mairie 12200 SAINT REMY

## Organisateur technique

Nom : **ÉCURIE DES CADOURQUES** - Adresse siège : Café Le Bordeaux 15 Bd Gambetta - 46000 Cahors

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## Affichage

Le tableau officiel d'affichage sera situé :

- samedi 11 avril 2026 à partir de 19h15 jusqu'au dimanche 12 avril 2026 à 20h00, par l'application SPORTITY (une version papier sera affichée à l'entrée du parc pour les personnes n'ayant pas accès à cette application).

### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOMS – PRÉNOMS	N° DE LICENCE	CODE A.S. A
Observateur Ligue – Conseiller RTS :	ROUANET Stéphane	296840	0903
Président du collège :	CABROL Marcel	14590	0910
Commissaires Sportifs :	LAVIALE Jean Marc BREFUEL Christophe	21943 224849	0908 0903
Directeur de Course au PC :	ESCLOUPE Yves	76046	0903
Directeur de Course Adjoint PC :	ETIENNE Jacques BONNET Nicole	17167 7422	0905 0901
Directeur de Course délégué ES :	MAGAUD Gilles (ES 1-3) LIGNON Jean Marie (ES 2-4)	2187 307439	0909 0909
Directeur de Course Tricolore :	NOLLEVAL Claude	179635	0908
Directeur de Course Damier :	VERGNES Francis	57541	0909
Commissaires Techniques : Responsable :	ROQUES Jean-Pierre ROQUES Laurent GIROUARD Antoine MAURIAL Patrick ALGAN Michel PEREIRA Pascal	178808 16814 341709 41237 299446 17483	0912 0902 1502 1009 0903 0908
Chargés des relations avec les concurrents :	JONQUIERES Jacques BERTRAND-PUECH Myriam	9859 113568	0905 0915
Chronométrateurs :	BONNEVILLE Danielle (ES1-3) ZONTA Christianne (ES 2-4)	15301 45048	0904 1003
Classement :	BOUGEOIS Monique	132559	1004

Juges de faits : Conforme au règlement standard des rallyes

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement particulier Rallye du Quercy et rallye de doublure VHC sont déclarés compétents en tant que juges de fait.

### 1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 43<sup>ème</sup> Rallye Régional du Quercy Moderne compte en 2026 pour :

- La Coupe de France des Rallyes, coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées (Pilotes et Copilotes) coefficient 2
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées
- Le Challenge de l'A.S.A. Route d'Argent

### 1.3 P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS ou courriel.

Les concurrents - pilotes et copilotes - devront présenter leur licence et permis de conduire, ainsi que le passeport technique de la voiture. Il leur sera remis les documents nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portes, plaques, numéro d'identification avant et arrière, publicités), ainsi qu'un adhésif numéroté permettant au véhicule d'assistance de rentrer dans le parc d'assistance

Tous les concurrents recevront une heure de convocation pour les vérifications administratives, par SMS ou courriel, à l'adresse indiquée sur leur demande d'engagement.

#### Samedi 11 avril 2026 :

- **Déchargement obligatoire des voitures et stockage des remorques durant tout le week-end** : dans l'enceinte de l'ECF à Lalbenque. Parc remorques obligatoire mais non gardé. Tout autre emplacement de stationnement des remorques est interdit.

- **Vérifications administratives** : de 10h00 à 18h00, à la Salle des Fêtes de Lalbenque.

- **Vérifications techniques** : de 10h15 à 18h15, sur le parking goudronné à côté du cimetière à Lalbenque.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional du Quercy doit adresser au secrétariat du rallye à : « Écurie des Cadourques, chez Marie-Hélène VALÈS, 25, Rue de la Mairie 12200 SAINT REMY » la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **lundi 30 Mars 2026 minuit**. (Date du cachet de la poste ou du courriel faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **90 voitures maximum**.

**3.1.11P.** Les droits d'engagements sont fixés à :

- **290 €** avec publicité facultative des organisateurs
- **580 €** sans publicité facultative des organisateurs

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèques libellés à l'ordre de : « **Écurie des Cadourques** » et :

- de la photocopie de la licence 2026 et du permis de conduire des 2 membres de l'équipage
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

**3.2 P ÉQUIPAGES :** Conforme au règlement standard FFSA

**3.3 P ORDRE DE DÉPART :** Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

**4.1 P VOITURES AUTORISÉES :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.2 P PNEUMATIQUES :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.3 P ASSISTANCE :** Conforme au règlement standard FFSA

Le parc d'assistance est situé à côté de l'entreprise ECF à Lalbenque.

Ouverture du parc le samedi 11 avril 2026 à 8h00.

#### 4.3.1.P

Pendant toute la durée du rallye aucune réparation ou ravitaillement n'est autorisé en dehors du Parc d'Assistance. Un seul véhicule d'assistance par équipage sera admis dans le Parc d'Assistance ; ce véhicule sera matérialisé par un adhésif collé de manière visible sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Aucun autre véhicule ne sera accepté dans l'enceinte du Parc d'Assistance. Le stationnement des véhicules ne sera toléré que sur les places affectées, et il sera formellement interdit sur les chaussées.

#### 4.3.2. P Conforme au règlement standard FFSA

Le Parc d'Assistance est situé dans l'enceinte de l'ECF à Lalbenque.

Les emplacements des concurrents seront déterminés à l'avance par l'organisation.

Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures. (Ces dispositifs seront contrôlés par le Directeur de Course)
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

" Se faire connaître et prévenir l'organisateur si besoin, pour faire assistance commune sur le Parc d'Assistance "

**4.4 P PROCÉDURE DE PESÉE DES VOITURES :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.5 P ÉCHAPPEMENT :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.6. P CAMÉRA ET APPAREIL DE PRISES DE VUE :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.7. P EXTINCTEURS :** Conforme au règlement standard FFSA

Les extincteurs installés devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés, à partir de la sortie des vérifications techniques, et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

**5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES :** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

#### 5.1.1.P

Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8. Règlement standard des rallyes)

Pour tous les rallyes, sauf CFR Terre et Tout Terrain, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

**5.1.2P.** Un logo noir sur fond blanc, SECURITE, de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrière latérales des voitures 000, 00 et 0.

## **5.2P PUBLICITÉ :** Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier qui sera remis lors des vérifications administratives.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### **6.1P. DESCRIPTION :**

Le 43<sup>ème</sup> Rallye Régional du Quercy représente un parcours de **160 Km740**.

Le Rallye comporte 1 étape et 2 sections. Il comporte 2 épreuves spéciales ( E.S.) chronométrées, pour une longueur totale de 40 Km000.

L'ES 1 et 3 est « Lalbenque / Belfort du Quercy » : 6,200 km parcourue deux fois, le dimanche 12 avril 2026.

L'ES 2 et 4 est « Esclauzels / Saint Cirq Lapopie » : 13,800 km parcourue deux fois, le dimanche 12 avril 2026.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

### **6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE :**

Un rallye de doublure réservé aux VHC est organisé et fait l'objet d'un règlement particulier.

### **6.2P. RECONNAISSANCES :**

Conforme au règlement standard FFSA.

**Les reconnaissances sont autorisées uniquement le dimanche 5 avril 2026 de 8h00 à 18h00, et le samedi 11 avril 2026 de 8h00 à 18h00, afin de respecter la sécurité et le repos des riverains.**

**Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Nombre de passages en reconnaissance : **3 maximum**

Des numéros d'identification seront distribués avec le Roadbook et devront être apposés de façon visible, en haut à droite du pare-brise du véhicule de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Une fiche de pointage des reconnaissances détachable du Roadbook devra être remise impérativement au Parc de Départ, au CH 0.

**6.3 P CARNET DE CONTRÔLE :** Conforme au règlement standard FFSA

**6.4 P CIRCULATION :** Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**- Le timing détaillé théorique figure en dernière page du présent règlement**

**7.1P. DÉPART :** Conforme au règlement standard FFSA

**7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES :**  
Conforme au règlement standard FFSA

**7.3. P CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) - CONTRÔLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE :**  
Conforme au règlement standard FFSA

Pour les C.H. de départ d'E.S. (CH 1-2-3-4) le pointage sera effectué équipage à bord.

**7.4.P CONTRÔLE DE REGROUPEMENT :** Conforme au règlement standard FFSA.

**7.5.P ÉPREUVES SPÉCIALES (ES) :** Conforme au règlement standard FFSA.

**7.5.18.1P. Officiels et personnels :**

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange  
Chef de poste : Chasuble Orange barrée d'un trait noir

**7.6.P PARC FERMÉ :** Conforme au règlement standard FFSA.

Les Parcs Fermé et de Regroupement seront situés sur le parking à côté du cimetière à Lalbenque à l'issue des vérifications techniques et à l'issue de chaque section.

## **ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX - COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **Coupes :**

- Une coupe sera offerte à chaque membre des équipages classés et présents à la remise des prix.
- Les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 avril 2026 à la Salle des Fêtes de Lalbenque à partir de 17h30.  
(Remise des prix VHC puis Moderne)

\* \* \* \* \*

**Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2026**  
**Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement**  
**sont conformes au règlement standard des rallyes.**

\* \* \* \* \*

## **PILOTES – COPILOTES**

---

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des communes traversées par le rallye, que **l'Écurie des Cadourques** peut organiser cette année la

**43<sup>ème</sup> édition du Rallye Régional du Quercy et le 10<sup>ème</sup> Rallye VHC.**

C'est cependant grâce à votre sportivité, et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **respecter le Code de la Route**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, en suivant scrupuleusement les limitations de vitesse sur des routes fréquentées par des enfants, par des promeneurs, et par des véhicules agricoles.

Afin de limiter la gêne des riverains, pour respecter leur sécurité et leur repos, il vous est demandé de limiter **la période des reconnaissances au dimanche 5 avril 2026**, de 8h00 à 18h00, **et au samedi 11 avril 2026**, de 8h00 à 18h00.

**Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum.**

Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identification seront distribués avec le Roadbook et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Pensez à remettre votre fiche de pointage détachable au CH 0 de sortie de parc de départ à Lalbenque.

Nous vous demandons de prendre conscience que les reconnaissances ne peuvent pas être des essais grandeur nature avec passages surmultipliés, vitesse et bruit excessifs.

Nous comptons sur votre civisme et votre courtoisie. **De votre comportement dépend l'avenir des rallyes.**

Nous mettons tout en œuvre pour que cette 43<sup>ème</sup> édition vous laisse un excellent souvenir, un effort sera fait comme chaque année pour votre accueil depuis les vérifications administratives jusqu'à la remise des prix. Lors de cette cérémonie de clôture tous les équipages classés et présents seront récompensés, au moins par une coupe à chacun des membres de l'équipage.

Notre souhait est que chacun quitte le Rallye du Quercy avec l'envie de revenir en 2027, pour la 44<sup>ème</sup> édition.

**Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable Rallye Régional du Quercy, et vous remercie par avance pour votre sportivité.**